

Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 avril 2024

Relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Jean-Pierre ROBBE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Yves PURET (jusqu'au point 8), Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Tony JUNG	donne pouvoir à	Jean-Pierre-PEAUDECERF
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Florence COMBES	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION
Philippe MARME	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à	Marie-Isabelle MIALOT
Lionel DELHOMME	donne pouvoir à	Sophie CUINIERES
Yves PURET	donne pouvoir à	Marie BLASQUEZ (à partir du point 9)

ABSENT : Isabelle CHAPUT
Nora ANGLADE

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : Emmanuel RIOTTE (point 3 – 4 et 5)

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

19 présents points 1 – 2 - 6 – 7 et 8

18 présents point 3 – 4 et 5

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

18 présents à partir du point 9

Départ d'Yves PURET

Question n° 1
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024.
-

Question n° 2

Élection du président de séance pour le vote des comptes financiers uniques du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide d'élire Monsieur Francis BLONDIEAU comme Président de la séance de vote des comptes financiers uniques du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.
-

Question n° 3

Compte Financier Unique 2023 : budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE) ;

- décide d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
 - adopte les résultats du compte financier unique 2023 du budget principal Ville.
-

Question n° 4

Compte Financier Unique : budget annexe camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE) ;

- décide d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
 - adopte les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Camping.
-

Question n° 5

Compte Financier Unique : budget annexe cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT)

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE) ;

- décide d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise ;
 - adopte les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Cinéma.
-

Question n° 6

Affectation du résultat 2023 de fonctionnement : budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

6 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT) ;

- décide d'affecter les résultats comme proposés et selon le calcul joint ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.
-

Question n° 7

Affectation du résultat 2023 de fonctionnement : budget annexe camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT) ;

- décide d'affecter les résultats comme proposés et selon le calcul joint ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.
-

Question n° 8

Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) : Bilan 2023 et budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT) ;

- décide d'actualiser les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) comme proposé ;
 - précise que les reports de crédits de paiement 2023 prévus dans le document annexé se feront automatiquement sur les crédits de paiement 2024 ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires tel que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
-

Question n° 9

Budget primitif 2024 : budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

6 « contre » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT) ;

- décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal Ville en suréquilibre (à hauteur de 4 654 138,58 €) pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement.
-

Question n° 10

Budget primitif 2024 : budget annexe Camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

6 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Camping.
-

Question n° 11
Budget primitif 2024 : budget annexe Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

4 « contre » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT,

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Cinéma.
-

Question n° 12
Octroi de subventions aux associations budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide d'octroyer les subventions proposées (hors Comité des fêtes, l'Association Sportive St Amandoise Foot, le Foyer des Jeunes Travailleurs, APLEAT ACEP et Tour 2024-Saint-Amand-Montrond dont une délibération spécifique approuvera les montants et les conventions) ;
 - approuve les conventions fixant les conditions d'attribution de certaines subventions ;
 - décide d'octroyer les subventions proposées dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ;
 - et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 13
Subventions aux associations 2024 supérieures à 23 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- approuve les conventions ;
 - décide d'attribuer les subventions proposées ;
 - et autorise Monsieur le Maire, à signer ces conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 14
Vote des taux de la fiscalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,20 %
 - taxe d'habitation : 26,10 %
-

Question n° 15
Tarifs 2024/2025 de l'École Municipale de Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- valide la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 de l'École Municipale de Musique Jean Ferragut ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 16
Tarifs inscriptions École d'Art 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- valide la proposition de tarifs de l'École d'Art pour l'année scolaire 2024-2025 ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 17
Attribution d'aide à l'acquisition de vélos et de trottinettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Yves PURET) ;

- décide de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos ou de trottinettes ; conformément au cahier des charges et à ses annexes ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 18
Convention de partenariat entre la Ville, la Communauté de communes et la Route Jacques Cœur – Animation « Crime à la forteresse »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide de valider la convention de partenariat entre la Ville, la Route Jacques Cœur et la Communauté de communes Cœur de France ;
 - autorise le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 19
Séjour de vacances « Colos apprenantes » : Participation de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide d'approuver la participation présentée ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de candidature et tous les documents nécessaires s'y rapportant.
-

Question n° 20
Convention et projet de bail avec la SEM.VIE concernant le portage foncier d'un local commercial dans le cadre de l'ORT / PVDD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour »

6 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT) ;

- valide la convention ;
 - valide le projet de bail entre la SEM.VIE et la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tous les documents et avenants à intervenir.
-

Question n° 21
Nouveau Contrat de Ville Saint-Amand-Montrond 2024 – 2030
Engagements quartiers 2030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- valide le contrat de ville 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » entre l'État, la Communauté de communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 22
Dénomination de l'ancienne école maternelle du Vernet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide de dénommer l'ancienne Ecole maternelle du Vernet en « Espace Simone Veil » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 23
Cession de terrain : rue de Nottuln

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- décide de céder à la nouvelle société, SCI RADUCANU, une parcelle nouvellement cadastrée BR 744, sise rue de Nottuln, d'une superficie de 789 m², au prix de 25 € le m² ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 24
Cession de deux logements : 77 avenue Jean Jaurès & 3 rue de la Caserne,
par la SA France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

- donne un avis favorable à la cession de ces deux logements ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.